

M. François Billoux. Nous y arrivons. Vous ne devez pas oublier...

Sur de nombreux bancs, au centre et à droite. Votre lettre !

M. François Billoux. ...que les députés communistes ont été jugés à huis clos au mois d'avril 1940...

Sur de nombreux bancs, au centre et à droite. Pour collaboration.

M. François Billoux. Au cours du procès, nous avons déclaré : « Vous allez nous condamner, nous les communistes. Mais, au moment même où vous nous condamnez, le Gouvernement est en train d'ouvrir les portes à Hitler. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et nous ajoutons : « Vous pouvez nous condamner maintenant, au mois d'avril 1940, mais il ne se passera guère de mois avant que l'histoire nous donne raison et que le peuple de France nous soutienne dans notre lutte pour libérer le pays de ceux que vous allez accueillir ! » (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Sur de nombreux bancs, au centre et à droite. La lettre !

M. Jean Legendre. Ce n'était pas dans la lettre à Pétain. Lisez donc la lettre !

M. François Billoux. C'est ainsi que les événements se passent.

Plusieurs voix au centre. Et après ? Et après les événements ?

M. François Billoux. Et, alors, nous étions toujours en prison, pendant que beaucoup d'entre vous étaient à Vichy. Ils n'étaient pas nombreux, en juillet 1940, ceux qui se battaient contre les Boches ! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jean Masson. Pas Thorez en tout cas !

M. Raymond Mondon. Il y a des Français qui ont fait leur devoir en juillet 1940 en se battant contre les boches ! Dès juin 1940, des Français s'étaient fait tuer, étaient morts pour la France, en se battant contre les boches !

M. François Billoux. C'est un fait que vous ne pouvez pas nier : Au mois de décembre 1940, il n'y avait que le parti communiste pour se dresser contre l'invasisseur. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Nombreuses et vives interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

L'une des preuves qu'en octobre 1940 il n'y avait que le parti communiste pour lutter contre l'occupant (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*) c'est qu'alors furent arrêtés des centaines de militants communistes, en particulier...

Sur plusieurs bancs au centre et à droite. Mme Ginollin !

Mme Denise Ginollin. Qui a dit Mme Ginollin ? Qui ? Qu'il le dise ! Je l'attends à la sortie !

M. François Billoux. ...un député Charles Michels, qui devait être fusillé quelques mois plus tard par les Allemands.

M. Paul Theetten. Il y avait la France libre en 1940 !

M. François Billoux. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'au mois de janvier 1940, dans cette enceinte, il fut, avec Grenier, avec Mercier et avec Raymond Guyot, chassé par les députés qui devaient s'aplatir quelques mois plus tard devant Pétain à Vichy. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Robert Bétolaud. Mais qui n'écrivaient pas de lettres à Pétain !

M. Fernand Grenier. Ils étaient courageux, à 500 contre 4. Et c'était le même président qu'aujourd'hui qui était au fauteuil !

M. François Billoux. J'arrive maintenant à la lettre.

Sur de nombreux bancs à droite et au centre. Ah ! Enfin !

M. François Billoux. Nous étions 27 députés communistes emprisonnés au Puy et, au nom de mes camarades, j'ai écrit à Pétain... (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite*)

M. Florimond Bonte. C'était pour lui dire qu'il était un traître ! (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite.*)

M. François Billoux. De quoi s'agissait-il dans cette lettre ?

M. Gilles Gozard. De « sentiments respectueux » pour Pétain.

M. Auguste Allonneau. Lisez-la !

M. Pierre Villon. Vous, socialistes, vous réintégrez ceux qui ont voté pour Pétain.

Vous n'avez pas honte ? Saluons ! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations sur les autres bancs.*)

M. le président. Monsieur Villon, je vous rappelle à l'ordre.

M. François Billoux. S'agissait-il d'accepter la politique de Pétain, comme M. Temple et M. Poimbeuf ? (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Marcel Poimbeuf. Ah ! Par exemple !

M. Jacques Fonlupt-Esperaber. Mais lisez donc la lettre !

M. Charles Benoist. M. Poimbeuf était libre à Vichy.

M. Francisque Gay. M. Billoux voulait témoigner contre Léon Blum !

M. André Marty. Vos démarches et vos signatures, monsieur Gay, on ne les a pas oubliées.

M. François Billoux. S'agissait-il de demander à acheter des biens juifs, comme M. Pierre André ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) S'agissait-il de proposer la vente de bois précieux, comme M. Frédéric-Dupont ? (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Fonlupt-Esperaber. Il s'agissait de vendre un juif qui s'appelle Léon Blum.

M. François Billoux. S'agissait-il de dénoncer des Français francs-maçons, comme le fit M. Macouin ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) S'agissait-il d'accepter de céder l'Alsace et la Lorraine à l'Allemagne...

M. Marcel Poimbeuf. Comme Thorez !

Mme Anna Schell. Monsieur Poimbeuf, vous êtes de ceux qui ont crié : « Maréchal, nous voilà ! »

M. François Billoux. ...comme l'a fait M. Robert Schuman ? Et nous pourrions continuer longtemps à citer la liste de ceux qui, en face de nous, se sont trouvés de 1940 à 1944 avec Pétain.

M. Constant Monjaret. Lisez la lettre, Billoux, cela vaudra mieux.

M. François Billoux. Il s'agissait d'indiquer que nous n'acceptons pas...

Sur de nombreux bancs à droite et au centre. La lettre ! La lettre !

M. François Billoux. ...de reconnaître le prétendu gouvernement que l'on venait de donner, paraît-il, à la France.

Ce que nous demandions cependant, étant donné que l'on nous avait jugés à huis clos, ce que nous demandions, puisqu'on prétendait ouvrir un grand procès à Riom, c'était la possibilité de venir...

M. René-Jean Schmitt. Comme accusateur de Léon Blum !

M. Jacques Fonlupt-Esperaber et M. Marcel Poimbeuf. Comme témoin à charge contre Léon Blum !

M. Florimond Bonte. Et vous, vous nous avez fait mettre en prison, à Maison-Carrée, avec les relégués et les fraudeurs, avec les bagnards condamnés de droit commun ! (*Vives exclamations à gauche.*)

M. Gabriel Citerne. Le Bail, lâche, qui a laissé tuer tes camarades. Oui, lâche qui a laissé tuer tes camarades. (*Protestations à gauche. — Mouvements divers. — Tumulte.*)

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à cinq heures dix minutes, est reprise à cinq heures quarante minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Yves Péron.

M. François Billoux. Je n'ai pas terminé, je tiens à dire tout ce que nous avons à vous dire à propos de la lettre.

Lorsque nous demandions à aller au procès de Riom, c'était, en effet, pour faire le procès de ceux qui étaient les responsables des malheurs de notre pays, de ceux qui avaient commencé, avec la politique de non intervention, ou plutôt de prétendue non intervention en Espagne et qui avaient livré la république espagnole aux hommes d'Hitler et de Mussolini. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avions l'intention de dire la responsabilité des hommes qui avaient livré la Tchécoslovaquie à Hitler. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avions l'intention de dire la responsabilité d'un Georges Bonnet qui, au mois de juillet 1939, déclara à Hitler : « Oui, nous mettrons les communistes en prison », de la même façon qu'actuellement le Gouvernement le promet aux milliardaires américains. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est vrai que M. Georges Bonnet est libre, en Suisse, et reçoit probablement, lui aussi, quelques subsides des milliardaires américains.